



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 avril 2016
19 heures 00

FL/MG

N° 001985

Pôle prévention -
Lutte contre les
dangers d'internet et
prévention de la
radicalisation - Action
Internet et nouvelles
technologies :
«Espace de savoir ou
liaisons
dangereuses»

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 12 avril 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 06 avril 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale),

ONT DONNE PROCURATION : Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

ABSENTS : Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

La Ville d'Apt a décidé de s'engager dans un programme transversal de lutte contre les dangers d'internet et de prévention de la radicalisation, par le biais d'un partenariat avec le Cabinet « Territoires et Prévention ».

Les partenaires visés par ces projets sont :

- 5 classes des écoles primaires Giono, Bosco et Saint Exupéry – **environ 110 élèves**,
- 9 classes de la cité scolaire Charles de Gaulle (collège et lycée) – **environ 270 élèves**,
- 1 classe de stagiaire ETAPS de L'ANPEP – **environ 12 stagiaires**,

Au regard des événements de l'année 2015, il était nécessaire de mettre en place des programmes de prévention à l'adresse des publics scolaires non seulement sur les dangers inhérents à l'utilisation d'Internet, mais également sur les risques relatifs à la diffusion de discours radicaux sur le cyberespace.

Internet joue un rôle de plus en plus important dans les processus de comportements délinquants (harcèlements, injures, actes intrusifs sur la sphère privée, risques de prostitution, pédophilie..) mais aussi de radicalisation. Il est donc essentiel d'amener les élèves à réfléchir sur les dangers d'une mauvaise utilisation des outils technologiques, et de les prévenir contre les risques potentiels.

Une action de prévention contre ces phénomènes peut être impulsée de façon partenariale par le CLSPD au travers des politiques publiques transversalement concernées par cette action : Le Plan National de Prévention de la Délinquance décliné en Plan Départemental en Vaucluse et à l'intérieur desquels la prévention contre la radicalisation est une priorité d'une part ; et d'autre

part, Le Contrat de Ville de Ville pour le territoire aptésien pour lequel la prévention de la délinquance, la Jeunesse et l'Education sont des priorités.

Lors d'une session d'environ 1h30, il sera abordé sur une période 5 jours, avec environ 392 élèves de la ville d'Apt, des questions relatives à la citoyenneté et la laïcité et notamment sur les dangers liés à la radicalisation

De façon plus générale et afin d'élargir les conseils donnés, des simulations d'inscription sur les réseaux sociaux permettront de travailler de manière pédagogique et concrète. Elles permettront d'engager le débat et d'apporter des conseils contextualisés (utilisation des outils, jeux vidéo, blogs, chats, ...). Les élèves bénéficieront de ressources pédagogiques et d'outils adaptés.

Les objectifs de ce programme sont multiples :

- Informer et donner des conseils à destination des jeunes, des éducateurs, des parents sur les susceptibles dangers et les guider pour une meilleure utilisation des outils,
- Amener les jeunes à porter un regard critique sur leurs usages d'internet et prévenir les dérives,
- Éviter l'endoctrinement et le basculement dans une phase de recrutement et/ou de passages à des actes violents,
- S'interroger sur des notions ou valeurs comme la laïcité, la différence entre sphère publique et privée, le respect de l'autre.

Le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD), destiné à favoriser le développement des politiques locales de prévention de la délinquance, permet de financer les actions de prévention de la délinquance qui s'inscrivent dans le cadre du plan national de prévention de la délinquance. Pour 2016, ce plan est plus particulièrement orienté vers la prévention de la radicalisation.

Le FIPD soutiendra les actions conduites dans un cadre partenarial et le taux d'intervention se situera entre 20 et 50 % du coût total des projets. De plus, priorité sera donnée, dans la programmation, aux projets portés par les collectivités qui mènent une politique dynamique en matière de prévention de la délinquance et qui mettent en œuvre les dispositions de la loi n°2007-297 du 5 Mars 2007.

Dans le cadre de la Politique de la Ville en faveur des nouveaux quartiers prioritaires pour la période 2015-2020, figurent notamment parmi les thématiques retenues pour le quartier prioritaire de la Ville d'Apt :

- Tranquillité publique et Lutte contre la Délinquance,
- Jeunesse, parentalité et Education,

C'est la raison pour laquelle ce partenariat fait l'objet d'une première demande de subvention auprès des partenaires du FIPD et du Contrat de Ville. Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant :

Ville d'Apt	1.000 €
Etat (FIPD)	1.500 €
Conseil Régional – Contrat de Ville, Volet Prévention et Education	1.000 €
Conseil Départemental 84 – Contrat de Ville, Volet Prévention et Education	1.000 €
Autres et reste à financer	0 €
TOTAL	4.500 €

Il est précisé au conseil que les financements proposés aux partenaires devront être validés par les instances décisionnelles de chaque financeur.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dépôt de demande de subventions aux partenaires financeurs, dans le cadre du FIPD et de la Politique de la Ville.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2211-1,

VU la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU la loi 2014-173 du 21 février 2014 dite de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, pour laquelle la prévention de la délinquance, l'éducation et la citoyenneté sont des volets majeurs,

VU la délibération n° 1831 du 8 avril 2015 sur le nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville en faveur des nouveaux quartiers prioritaires pour la période 2015-2020,

VU la délibération n° 1856 du 23 juin 2015 approuvant le Contrat de Ville 2015-2020,

VU le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville d'Apt,

VU l'appel à projets 2016 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Considérant qu'aux termes des textes susmentionnés, madame le Maire anime et coordonne les actions de prévention de la délinquance au niveau local, qu'en l'espèce, elle préside le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Considérant que les actions, telles la lutte contre les dangers d'Internet et la prévention de la radicalisation, qui peuvent être subventionnées dans le cadre du FIPD et de la Politique de la Ville,

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

APPROUVE la présentation de cette action aux demandes de financements du FIPD et de la Politique de la ville, et le dossier de demande de subvention afférent,

APPROUVE le montant total alloué par la Ville d'Apt à cette action, soit **1.000 €**,

SOLLICITE un montant total de subvention de **1500 €** au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

SOLLICITE un montant total de subvention de **1000 €** au titre de la Politique de la Ville dans le cadre des Contrats de Ville, auprès du Conseil Régional PACA sur les Volets Prévention de la Délinquance et Education,

SOLLICITE un montant total de subvention de **1000 €** au titre de la Politique de la Ville dans le cadre des Contrats de Ville, auprès du Conseil Départemental du Vaucluse, sur les Volets Prévention de la Délinquance et Education,

DIT que les sommes nécessaires au financement de l'action Lutte contre les dangers d'Internet et prévention de la radicalisation, seront inscrites au budget 2016,

AUTORISE Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer tous documents se rapportant à ces dossiers.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI